

Séance de travail

Mercredi 13 février 2002

La réforme du cursus universitaire

Pierre LAFFORGUE*

LES OBJECTIFS

Les objectifs fixés par les conseillers des ministres de l'Éducation nationale et de la Santé sont les suivants :

- sélectionner,
- résorber le "gâchis humain",
- imaginer des solutions nouvelles et inédites,
- donner une culture médicale commune à tous les acteurs de la santé,
- mettre rapidement les étudiants en situation clinique,
- ouvrir les carrières médicales à des étudiants issus d'autres formations et permettre un enrichissement par la diversification,
- créer des passerelles souples et à double sens entre les différentes filières.

La formation d'un praticien doit lui permettre de prendre en charge la prévention, l'interception, l'identification et le traitement des pathologies de la sphère orale.

L'objectif est de former des professionnels capables de prendre en charge les besoins de la santé publique dans le contexte général et bucco-dentaire et de concourir au bien être physique, mental et social de la population.

La formation devra permettre aux étudiants de choisir parmi les métiers qui concourent aux objectifs précédemment définis (prescripteurs, non-prescripteurs, experts, recherche, communication, évaluateurs, formateurs, etc.).

Les formations devront associer des champs disciplinaires nécessaires à l'insertion professionnelle des futurs diplômés (éthique, sciences humaines et sociales, économie de la santé, gestion, communication, droit médical, etc.).

Ces objectifs sont caractérisés par les mots clefs suivants :

- adaptabilité,
- diversification,
- médicalisation,

* De l'Académie nationale de chirurgie dentaire

- autres champs disciplinaires,
- évaluation,
- validation des concepts.

Ce qui implique :

- une formation et une capacité techniques,
- une formation humaniste,
- une culture de base commune à toutes les professions médicales, paramédicales et périmédicales au niveau du premier cycle,
- une prise en compte de la diversification des différents métiers et professions médicaux qui pourront être générés par cette formation :
 - **les prescripteurs**
 - pratique de ville
 - exercice hospitalier
 - exercice pénitentiaire
 - exercice humanitaire
 - exercice hospitalo-universitaire
 - **les non-prescripteurs**
 - les experts
 - les évaluateurs
 - les communicants
 - recherche et développement
- une remise en question permanente,
- le souci de ne pas laisser sur le chemin des candidats immatures à l'instant t mais intéressants et motivés à l'instant t + n,
- le souci d'accueillir des candidats d'horizons différents qui ne peuvent qu'enrichir la discipline.

Les propositions faites par la Commission nationale pédagogique et remises au ministère de l'Éducation nationale ont été élaborées et respectent :

LE CAHIER DES CHARGES DU PREMIER CYCLE :

- sélection indispensable, mais rapide et si possible soumise à des prérequis,
- possibilité de choix de filières en connaissance de cause,
- réorientation précoce vers d'autres filières longues ou des filières courtes,
- permettre le droit à la maturation ou à la vocation différée,
- déconnecter la sélection du tronc commun,
- favoriser le choix positif des filières longues,
- permettre une sélection progressive autorisant aux candidats de s'évaluer dès le premier semestre et de se réorienter.

Il reste maintenant à travailler transversalement.